Paysage-Libre Vaud

SOS JURA

Communiqué de presse

L'association SOS JURA renforce sa lutte contre les parcs éoliens Bel Coster – Sur Grati – Mollendruz avec des alliés de poids du côté français.

Vendredi 22 novembre 2019 – L'acceptation par les services de Mme de Quattro du projet Bel Coster et le récent jugement du Tribunal cantonal en faveur du projet Sur Grati ne découragent pas SOS JURA. L'association, membre de la fédération Paysage-Libre Vaud, qui lutte à la fois contre les parcs éoliens de Bel Coster, de Sur Grati et du Mollendruz.
Mieux encore, elle vient d'obtenir contre Bel Coster la confirmation d'une participation active des voisins français de l'association *Vivre au pied du Mont d'Or* et de la Commune de Jougne qui, avec l'appui des autorités préfectorales, vont défendre le tourisme local en pleine évolution ainsi que leurs sources situées juste sous le parc prévu.

L'acceptation par le DTE du projet Bel Coster et le récent jugement de la CDAP du Tribunal cantonal en faveur du projet Sur Grati ne découragent pas ***SOS JURA***. Cette association intercommunale lutte à la fois contre les parcs éoliens de Bel Coster, de Sur Grati et du Mollendruz. Hier soir, lors d'une Assemblée générale extraordinaire, elle vient de décider à l'unanimité de poursuivre et renforcer sa lutte contre les trois projets qui entourent la région de Vallorbe et Romainmôtier et comptent 25 éoliennes géantes de plus de 200 m. de haut.

Bel Coster :

SOS JURA fera recours au Tribunal cantonal contre la décision du DTE d'autoriser le projet Bel Coster avec entre autres sa faîtière cantonale ***Paysage-Libre Vaud***, déjà engagée à ses côtés dans les oppositions.
Elle sera de plus soutenue activement par deux organisations et institutions françaises qui bénéficient de la bienveillance des autorités préfectorales :

- L'association ***Vivre au pied du Mont d'Or*** qui a investi des dizaines de millions d'Euros pour valoriser et promouvoir un tourisme doux et vert dans toute la région voit mal ses efforts être annihilés par la dégradation majeure d'une partie importante de ses paysages.
- De son côté, ***La commune de Jougne*** , qui se trouvera aux premières loges pour contempler les éoliennes, tire son eau potable des sources qui se situent précisément dans la montagne sur laquelle les sept éoliennes industrielles du projet de Bel Coster sont prévues. Elle craint à juste titre les risques liés aussi bien à leur construction qu'à leur exploitation.

Paysage-Libre Vaud

Sur Grati :

Le jugement du Tribunal cantonal est tombé en privilégiant sans état d'âme l'importance nationale de la production de renouvelable, sans prendre la peine de considérer sérieusement les nombreux arguments des opposants. ***SOS JURA*** participera au recours au Tribunal fédéral s'il est décidé, ce qui semble inéluctable.

Mollendruz :

Un jugement identique à celui de Sur Grati étant attendu dans les prochaines semaines, ***SOS JURA*** participera également au recours au Tribunal fédéral qui s'ensuivra très vraisemblablement.

Le soussigné de gauche se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bottens, le 22 novembre 2019

Paysage-Libre Vaud	**SOS JURA**
Le secrétaire général	Le président
Jean-Marc Blanc	François Leresche

Secrétariat Paysage-Libre Vaud, Chemin de Mandou 5 - CH-1041 Bottens
www.plvd.ch - Courriel : info@plvd.ch - Tél : + 41 (21) 881 37 53 – Mobile : +41 (79) 213 63 80